

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83200090.5

51 Int. Cl.³: **A 63 F 9/20**

22 Date de dépôt: 21.01.83

43 Date de publication de la demande:
05.12.84 Bulletin 84/49

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **WATERLOMAT, Société Anonyme**
rue du Tanganyika 18
B-1190 Bruxelles(BE)

72 Inventeur: **Demulder, André E. V.**
Kwatemstraat 7
B-1540 Herne(BE)

54 **Jeu de puzzle.**

57 Jeu, caractérisé en ce qu'il est constitué par une série de plaquettes (1) en forme de polygones réguliers juxtaposables, chaque plaquette étant pourvue de marques (2-7) distribuées au moins au voisinage de son périmètre, de sorte qu'il soit possible de juxtaposer lesdites plaquettes (1) en manière telle que les bords attenants de deux plaquettes voisines présentent des marques identiques, respectivement complémentaires.

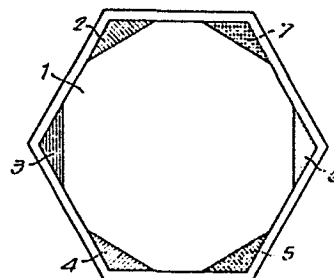


Fig.1

TITRE MODIFIÉ
voir page de garde

- 1 -

"Jeu".

La présente invention concerne un jeu nouveau constitué par une série de plaquettes en forme de polygones réguliers juxtaposables, chaque plaquette étant pourvue de marques distribuées au moins au voisinage de son périmètre de sorte qu'il
5 soit possible de juxtaposer lesdites plaquettes en manière telle que les bords attenant de deux plaquettes voisines présentent des marques identiques, respectivement complémentaires.

10 Dans une forme préférée de l'invention, lesdites plaquettes sont hexagonales et les marques portées par une même plaquette sont au nombre de six et toutes différentes entre elles.

15 Ces marques peuvent être des zones colorées, des textes, des chiffres ou tous autres éléments distinctifs.

Pour plus de clarté, un exemple de réalisation de l'invention est décrit ci-après à titre illustratif et non restrictif, avec référence aux dessins annexés, dans lesquels :
20

la figure 1 montre une des plaquettes constitutives d'un jeu selon l'invention et
la figure 2, à plus petite échelle, une pluralité de
25 plaquettes juxtaposées.

La plaquette 1, hexagonale, est réalisée en toute matière adéquate, par exemple en carton.

Six marques différentes entre elles, 2 à 7, sont régulièrement distribuées à la périphérie de la plaquette, en l'occurrence en ses sommets.

Les plaquettes diffèrent entre elles par l'ordre de distribution desdites marques, ceci afin de permettre que les
10 plaquettes puissent être juxtaposées de sorte que les sommets attenants portent chacun la même marque. Dans l'exemple représenté, ces marques sont constituées par des zones de couleurs différentes.

15 On peut également distribuer une ou plusieurs marques le long de chaque côté des plaquettes (par exemple trois couleurs par côté).

La difficulté du jeu croît évidemment avec le nombre de
20 plaquettes utilisées. Dans la pratique, quarante à cent vingt plaquettes semblent souhaitables mais il est certain qu'on peut aller en deçà et au-delà de ce nombre.

Les plaquettes peuvent être toutes identiques entre elles
25 ou présenter des variantes, par exemple certaines peuvent être hexagonales, d'autres trapézoïdales (demi-hexagone), etc...

Les marques opposées peuvent être fort différentes, abstrai-
30 tes ou figuratives.

Il est évident que le jeu selon l'invention peut être réalisé sous des formes extrêmement diverses. Il peut également comprendre un support sur lequel est indiqué, par
35 exemple, le contour à respecter lors de la juxtaposition des plaquettes.

Revendications.

- 1.- Jeu, caractérisé en ce qu'il est constitué par une
série de plaquettes (1) en forme de polygones réguliers
5 juxtaposables, chaque plaquette étant pourvue de marques
(2-7) distribuées au moins au voisinage de son périmètre,
de sorte qu'il soit possible de juxtaposer lesdites pla-
quettes (1) en manière telle que les bords attenant de deux
plaquettes voisines présentent des marques identiques,
10 respectivement complémentaires.
- 2.- Jeu selon la revendication 1, caractérisé en ce que
toutes les plaquettes (1) ont mêmes formes et dimensions.
- 15 3.- Jeu selon la revendication 2, caractérisé en ce que les
plaquettes (1) sont hexagonales.

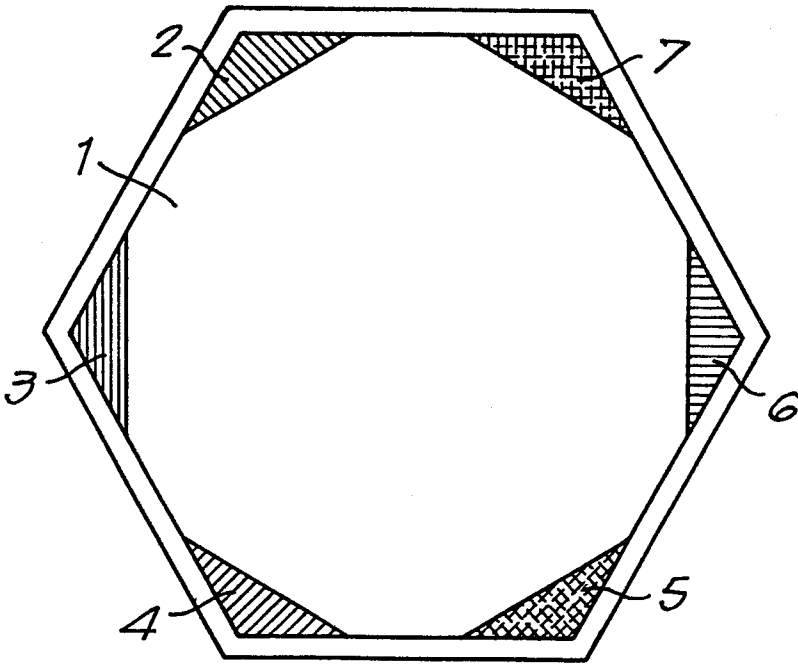


Fig. 1

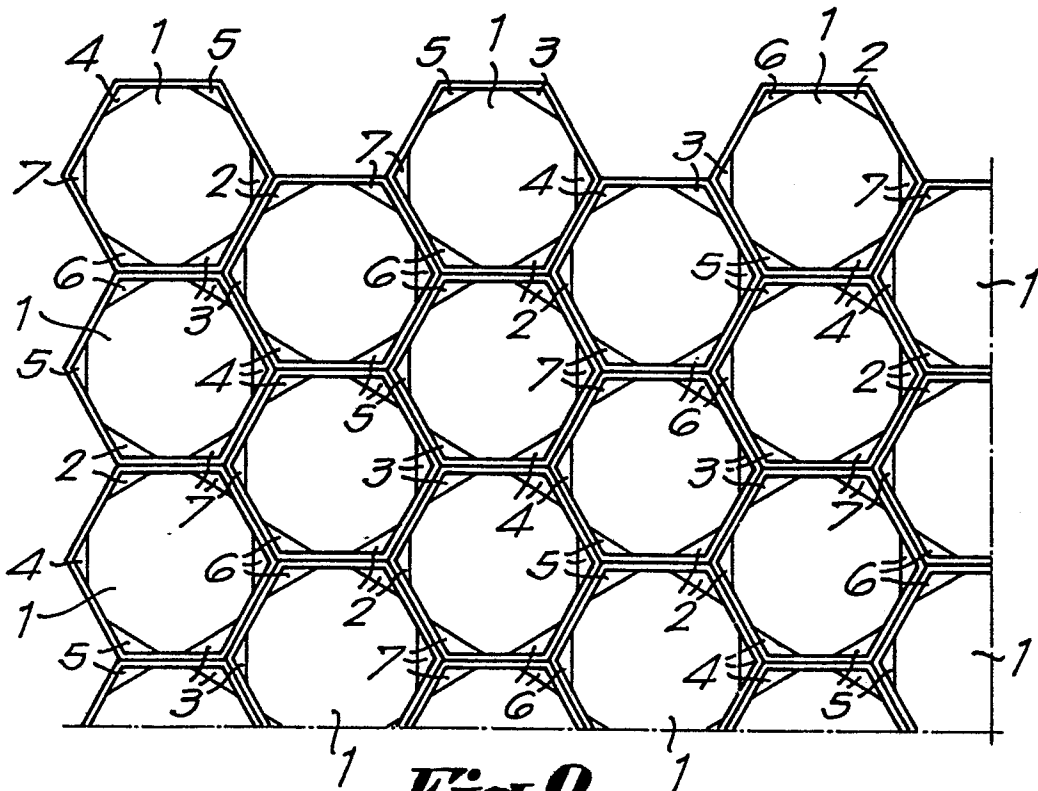


Fig. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0126807

Numéro de la demande

EP 83 20 0090

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
X	FR-A-1 582 023 (ODIER) * Résumé; figures 7-9 *	1-3	A 63 F 9/20
X	GB-A-1 238 900 (BIRKINSHAW) * Page 3, lignes 35-47; figure 2 *	1-3	
X	FR-A-2 112 810 (WILLIAMS & BLAIR) * Page 2, lignes 31-35; page 4, lignes 20-24; page 14, lignes 1-25; figures 1,3 *	1-3	
X	DE-C- 39 851 (FREYTAG & BERNDT) * Page 1, lignes 22-31; figure 9 *	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ²)
			A 63 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-09-1983	Examineur JEST Y.G.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	